

LE FRANÇAIS A L'ECOLE DANS LA TUNISIE POSTCOLONIALE : UNE INDEPENDANCE INACHEVEE ?

Sofiane Bouhdiba

Professeur, Université de Tunis

En Tunisie, l'enseignement primaire avait été durant des siècles exclusivement fondé sur le modèle de l'école coranique, le *kouttab*. Le but premier de cette institution étant de faire apprendre à l'élève le Coran, l'enseignement se faisait entièrement en langue arabe. La colonisation du pays en 1881 changera la donne, en introduisant le système de l'école moderne, bilingue ou francophone. Depuis mars 1956, date de l'indépendance du pays, l'enseignement primaire est bilingue, le français prenant au gré des contextes politiques une importance plus ou moins grande.

Depuis l'accession à l'indépendance en 1956, l'éducation des jeunes a retenu la plus grande attention de la part des leaders politiques. Les choix linguistiques concernant les programmes d'enseignement ont toutefois fait l'objet de nombreux revirements stratégiques. On peut ainsi identifier, *grosso modo*, trois grandes périodes, qui verront tour à tour le français se revaloriser ou au contraire tomber en disgrâce dans le système éducatif tunisien.

L'article examine la situation de la langue française dans le système scolaire tunisien, en trois grandes parties : je rappellerai d'abord brièvement comment le français a longtemps été enseigné dans un contexte de bilinguisme quasiment parfait. Je m'intéresserai ensuite au mouvement d'arabisation qui a prévalu entre 1973 et 1990, lié en partie à des soubresauts de nationalisme. La dernière partie de l'article s'attachera à examiner la situation depuis 1991, en montrant dans quelle mesure la Francophonie à l'école est aujourd'hui perçue comme une sorte « d'indépendance linguistique inachevée » en Tunisie.

1 / LA PERIODE 1956-1972 : L'ERE DU BILINGUISME

En 1956, le jeune bureau politique du Néo-Destour¹ a engagé la nation naissante dans une politique linguistique bilingue². Précisons que, entre 1955 et 1969, 60% des membres du parti étaient francophones³, beaucoup d'entre eux ayant été formés en France sous l'occupation. Cette orientation de l'éducation vers le bilinguisme s'est faite malgré la pression nationaliste des unilingues arabophones, formés à la Zitouna⁴. En fait, si le gouvernement tunisien naissant n'était pas ouvertement hostile à l'arabisation, la véritable priorité en matière d'éducation était la démocratisation de l'enseignement et la formation des futurs cadres du pays. Ce dernier point a revêtu un caractère d'autant plus urgent que les cadres français ont commencé à quitter le pays dès la fin des années 1960.

C'est dans ce contexte que, en 1957, les écoles coraniques (*kouttab*⁵), strictement arabophones, sont supprimées. Par ailleurs, les écoles privées passent sous tutelle de l'État, et leurs programmes et langue d'enseignement doivent désormais être validés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

En octobre 1958, le gouvernement entame une réforme profonde du système éducatif. Bien que le credo général soit la renationalisation de l'éducation, l'objectif principal de la réforme sera la démocratisation de l'enseignement⁶. Dans le cadre de l'indépendance du pays, il était important de revenir vers une arabisation de l'enseignement, mais celle-ci sera progressive, et veillera à préserver le bilinguisme scolaire. Seules les première et deuxième années primaires seront totalement arabisées, et le reste du cursus scolaire maintiendra un certain équilibre entre les deux langues, 70 heures mensuelles pour l'arabe et 60 heures mensuelles pour le français⁷.

Dans le cycle secondaire, l'arabe est la langue d'enseignement de l'arabe classique et l'éducation religieuse, tandis que le français s'affirme comme la langue de l'histoire, la géographie, la philosophie, ainsi que les matières à caractère scientifique, telles que les mathématiques, les sciences naturelles et physiques, et la technologie.

L'enseignement théologique en arabe de la Zitouna a été supprimé, ce qui a nécessité la création d'une université laïque, non nécessairement arabophone.

Le 11 mai 1968, le Président Habib Bourguiba défendra sa vision du bilinguisme à Montréal, à travers un discours mémorable : "*Nous avons, au contraire conscience, non seulement d'avoir enrichi notre culture nationale, mais de l'avoir orientée, de lui avoir conféré une marque*

¹ Parti politique fondé par le premier Président de la République tunisienne, Habib Bourguiba, en 1934.

² Rappelons tout de même que l'enseignement en français existait avant le protectorat, témoins l'École militaire du Bardo (créée en 1834), et le collège Sadiki (créé en 1875), qui dispensaient leurs enseignements en français.

³ LAAROUSSI F., *Le bilinguisme arabe-français en Tunisie, un choix réussi*, Université de Rouen, p. 1.

⁴ AIT-CHAALAL A. et LEGRAND V., *La francophonie et le Sud de la Méditerranée*, in *Politique et Sociétés*, vol. 16, n° 1, 1997, p. 94.

⁵ Les *kouttab* étaient pourtant très populaires en Tunisie et ont constitué durant des siècles le seul mode d'instruction des garçons. Le protectorat en 1881 verra un abandon progressif des *kouttab* urbains au profit des écoles françaises modernes.

⁶ L'enseignement public est gratuit en Tunisie, les élèves et étudiants devant payer des sommes symboliques lors de leur inscription universitaire.

⁷ A partir de la 3^{ème} année primaire.

spécifique que rien ne pourra plus effacer. Nous avons aussi conscience d'avoir pu forger une mentalité tunisienne qui est une mentalité moderne, et d'avoir insufflé au peuple tunisien, en tout premier lieu à son élite, la capacité nécessaire pour assimiler les techniques du monde d'aujourd'hui".

Cet autre discours du Président Habib Bourguiba, prononcé le 10 octobre 1968 devant un public d'enseignants à Bizerte résume bien la situation de ce qui a été considéré comme l'âge d'or de la francophonie en Tunisie : "User du français ne porte pas atteinte à notre souveraineté ou à notre fidélité à la langue arabe mais nous ménage une large ouverture sur le monde moderne. Si nous avons choisi le français comme langue véhiculaire, c'est pour mieux nous intégrer dans le courant de la civilisation moderne et rattraper plus vite notre retard... Et c'est trop peu, finalement, quand on parle de la Tunisie, que de souligner son bilinguisme. Il s'agit bien plutôt d'un biculturalisme.

La Tunisie ne renie rien de son passé dont la langue arabe est l'expression. Mais elle sait aussi bien que c'est grâce à la maîtrise d'une langue comme le français qu'elle participe pleinement à la culture et à la vie du monde moderne". Deux ans plus tard, la Tunisie adhère à la francophonie.

2 / LA PÉRIODE 1973-1990 : LE MOUVEMENT D'ARABISATION

Au début des années 1970, l'opposition entre les langues arabe et française dans le système éducatif atteint son paroxysme. Le gouvernement conçoit désormais l'enseignement du français, mais surtout l'enseignement en français comme un obstacle dans la revalorisation de l'enseignement en langue arabe. Cette revalorisation doit donc passer nécessairement par une moindre présence de la langue française dans le système scolaire, voire sa disparition pure et simple⁸. Cette mise en concurrence marquera le début du recul de la langue française dans les écoles et les lycées tunisiens.

En 1973, quelques mesures sont prises pour renforcer la présence de l'arabe dans le système éducatif, telles que la suppression du français comme épreuve obligatoire du baccalauréat ou l'attribution à la langue française du statut réducteur de langue étrangère.

En 1976, les programmes des écoles sont renforcés, et si l'écart entre les deux langues augmente légèrement (80 heures mensuelles d'arabe contre seulement 65 heures de français), l'apprentissage de la langue française commence désormais dès la deuxième année primaire. L'histoire-géographie et la philosophie sont maintenant enseignées en langue arabe⁹.

Comme nous aurons l'occasion de le vérifier *infra*, c'est à partir de ce moment que l'arabe devient implicitement la langue des sciences humaines et sociales, tandis que le français s'affirme - se confirme plutôt - comme la langue des sciences dures. Cette représentation singulière des deux langues restera ancrée jusqu'à aujourd'hui dans l'esprit des élèves, des enseignants, mais également des parents.

⁸ BENGUERNA M., KADRI A. (2001), *Mondialisation et enjeux linguistiques*, CREAD, Alger, p. 56.

⁹ LAAROSSI F., *Le bilinguisme arabe-français en Tunisie un choix réussi*, Université de Rouen, p. 2.

De nombreuses voix s'élèveront pour critiquer le bien-fondé de cette stratégie d'arabisation, jugée inutile et surtout trop rapide. Il faudra attendre les mauvais résultats des examens de fin d'études primaires et du Baccalauréat de la session 1986¹⁰ pour que le gouvernement reconnaisse le faible niveau de français des élèves, et admette que l'arabisation aurait dû se faire d'une manière plus progressive.

Ce constat de la dégradation générale de l'enseignement va donner lieu à une véritable valse du français dans les programmes scolaires. Le français est ainsi programmé à partir de la deuxième année primaire en 1986, puis à partir de la troisième année en 1988, puis à nouveau à partir de la deuxième année en 1989, et finalement réintroduit en troisième année en 1993. Les directeurs d'écoles, les enseignants, les parents d'élèves et surtout les élèves eux-mêmes auront beaucoup de mal à suivre ce rythme et à s'adapter à ces changements de cap pour le moins brutaux. Le Centre National Pédagogique (CNP), chargé de l'impression des manuels scolaires et de l'importation du matériel pédagogique cumulera également des retards pour fournir à temps les documents nécessaires aux élèves et aux enseignants.

À l'Université, seules les sciences humaines seront touchées par ce mouvement d'arabisation. En 1976, sous la pression nationaliste revendiquant de plus en plus une arabisation des sciences humaines, l'enseignement de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire et de la géographie est arabisé. Pour beaucoup d'intellectuels de l'époque, ce retour vers la langue arabe était un moyen de pallier la coupure identitaire avec un patrimoine. Étonnamment, des philosophes français comme Maurice de Gandillac et Henri Corbin avaient même soutenu ce mouvement d'arabisation universitaire. Leur argument était que, contrairement aux disciplines dures, la philosophie se devait d'être enseignée dans la langue de la culture maternelle quelle que soit la valeur universelle des concepts grecs, allemands ou français.

Les sciences fondamentales (médecine, agronomie, chimie...), et la gestion (économie, comptabilité, finances, marketing, commerce internationale...) restent enseignées en langue française. Malgré la brutalité du changement, les initiatives linguistiques sont tolérées de la part des enseignants (voir le cas de la sociologie *infra*).

Les années 1990 seront témoin d'un changement de stratégie en matière de langue d'enseignement.

3 / DEPUIS 1991 : LE RETOUR PROGRESSIF DU FRANÇAIS

Depuis la fin des années 1980, la langue française redevient synonyme de modernité, de savoir, et apparaît comme une alternative pour un pays qui se veut émergent sur la scène régionale et internationale. On pourrait également considérer que le frein donné à l'arabisation entre dans le cadre de la lutte contre la menace islamiste qui avait commencé à se développer à l'université et, dans une moindre mesure, au lycée.

¹⁰ En mathématiques notamment.

C'est en 1991 qu'un véritable changement de cap a lieu, avec l'arabisation de l'enseignement de base¹¹, le français ne commençant à être enseigné qu'en troisième année primaire. Dans ses articles 1 et 9, la loi 91-65 du 29 juillet 1991 énonce ainsi :

Article 1^{er}

Le système éducatif a pour objectif de réaliser, dans le cadre de l'identité nationale tunisienne et de l'appartenance à la civilisation arabo-musulmane, les finalités suivantes: [...]

4) donner aux élèves la maîtrise de la langue arabe, en tant que langue nationale, de façon qu'ils puissent en faire usage, dans l'apprentissage et la production, dans les divers champs de la connaissance : sciences humaines, sciences exactes et technologie ;

5) faire en sorte que les élèves maîtrisent une langue étrangère et au moins de façon à leur permettre d'accéder directement aux productions de la pensée universelle, technique, théories scientifiques, et valeurs humaines, et les préparer à en suivre l'évolution et à y contribuer d'une manière propre à réaliser l'enrichissement de la culture nationale et son interaction avec la culture humaine universelle.

Article 9

Dans les deux degrés de l'enseignement de base, toutes les matières concernant les humanités, les sciences et les techniques sont enseignées en arabe¹².

L'article 12 de la même loi énonce ce qui suit, à propos du cycle secondaire :

Article 12

1) Le premier cycle de l'enseignement secondaire vise à permettre aux jeunes d'acquérir une formation équilibrée qui cultive leur intérêt pour les langues, les humanités, les sciences, tant théoriques qu'expérimentales et pour la technologie; et qui observe une juste mesure entre les dimensions cognitives, pratiques et affectives; de même, cette formation permet de consolider et d'approfondir les connaissances acquises par l'élève, au cours de l'enseignement de base.

2) Le deuxième cycle de l'enseignement secondaire a pour finalité de préparer à la spécialisation, de développer les dextérités et de cultiver les aptitudes; de même, il vise à poursuivre la consolidation et l'approfondissement des connaissances acquises par les élèves au cours du premier cycle, et ce, en vue de développer leur capacité d'être à l'écoute de l'évolution des connaissances et de renforcer leur intérêt pour le savoir, l'autoformation et la création.

La loi n° 91/65 de Juillet 1991 ne concerne pas directement l'enseignement supérieur, et laisse libre cours aux écoles primaires privées de dispenser des cours de français et d'anglais à partir de la première année. Cette possibilité d'enseigner en français en début de cursus explique d'ailleurs l'attrait des familles urbaines aisées pour les écoles privées. Les parents considèrent en effet comme un atout la possibilité pour leurs enfants d'étudier plus tôt la langue française.

A partir de 1995, l'arabisation commence à s'étendre progressivement aux matières scientifiques (mathématiques, sciences naturelles, éducation technique) enseignées dans les trois premières années du cycle secondaire¹³.

¹¹ L'apprentissage en maternelle a également lieu en langue arabe.

¹² Loi 91-65 du 29 juillet 1991, Journal Officiel de la République Tunisienne, Imprimerie officielle de la République Tunisienne, 1991.

Malgré son caractère fortement arabisant, cette réforme conserve un certain équilibre entre les deux langues. En troisième année par exemple, lorsque l'écolier tunisien commence à apprendre le français, 47% des cours sont dispensés en français (9 heures hebdomadaire) et 53% le sont en arabe (10 heures hebdomadaires). On peut craindre ici que l'exposition de l'enfant à la langue française ne soit un peu brutale, ce dernier se trouvant du jour au lendemain plongé dans un univers linguistique totalement inconnu, avec un alphabet différent. La transition se passe relativement bien pour les enfants ayant déjà été en contact avec la culture française, au travers de l'affichage urbain¹⁴, des programmes télévisés, les dessins animés notamment, ou des chaînes françaises captées sur le territoire tunisien¹⁵. En revanche, de nombreux enfants ont du mal à s'adapter, certains cas de blocage de nature francophobe étant parfois signalés.

À partir de la quatrième année primaire, les matières scientifiques et techniques sont enseignées en français. Encore une fois, la rupture est brutale pour les adolescents habitués, durant trois années d'école, au vocabulaire scientifique arabe. L'équilibre entre les deux langues est ensuite conservé jusqu'à la fin du cycle secondaire.

Enfin, à partir de 1995, le français devient une matière obligatoire dans l'examen du baccalauréat, alors qu'il était jusque-là optionnel, parfois boudé par les lycéens au profit d'autres matières optionnelles (Italien, Allemand...). C'est peut-être là l'indicateur le plus fort du retour en force du français dans l'enseignement tunisien.

Le retour en force du français dans le système éducatif se manifeste également au travers de l'explosion pour la demande de l'enseignement privé, aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Or, cet enseignement se fait non seulement en langue française, mais il adopte de surcroît le programme dispensé par le système éducatif français.

À l'université, la dichotomie entre les deux langues a été plus franche, l'arabe étant aujourd'hui considéré comme la langue véhiculaire des sciences humaines et sociales (philosophie, sociologie, droit), alors que le français reste la langue des matières scientifiques. Paradoxalement, les scientifiques sont donc appelés à être davantage bilingues que les littéraires.

¹³ L'arabisation de ces matières se fait progressivement, en 1995-1996 pour la première année, en 1996-1997 pour la deuxième année, et en 1997-1998 pour la troisième année.

¹⁴ L'affichage urbain est régi par un principe de 2/3-1/3 au profit de la langue arabe : en cas d'affichage public bilingue, le texte en français ne doit pas représenter plus du tiers du texte arabe traduit.

¹⁵ TF1, France 2, France 3, M6... sont des chaînes télévisées très populaires en Tunisie.

CONCLUSION

Ces quelques réflexions sur la dynamique linguistique dans le système éducatif tunisien postcolonial nous ont amené à constater que la société Tunisienne n'est pas, comme on le prétend souvent, une société diglossique dominée par l'arabe, sous ses deux formes dialecte (*derja*) et classique (*fosha*) et flanquée du français avec un statut de langue inférieure, parlée par une minorité d'élites.

Nous sommes bien ici en présence d'une société bilingue. Ce bilinguisme n'est toutefois pas homogène, au sens où tous les tunisiens seraient parfaitement bilingues. La population tunisienne est en effet constituée de plusieurs générations d'individus ayant connu des parcours éducatifs différents, marqués par des stratégies successives et antagonistes de francophonie et d'arabisation.

Cette étude a permis de constater une situation relativement singulière, dans laquelle les Tunisiens arabophones côtoient leurs compatriotes bilingues, avec une minorité de francophones francophiles.

Hubert Tullon a donc bien raison d'affirmer : « *Toujours est-il que, dans l'ordre de l'imaginaire comme dans celui du réel, ce sont bien l'arabe et le français qui font couple en Tunisie...* »¹⁶.

La question que l'on est en droit de se poser à ce stade de la réflexion serait donc la suivante : dans un contexte de mondialisation et d'ouverture, la Tunisie saura-t-elle poursuivre son œuvre de modernisation du système éducatif, priorité absolue et qui semble devoir passer nécessairement par un renforcement de la francophonie, tout en préservant sa culture arabe ?

La stratégie de retour vers le bilinguisme, menée avec un relatif succès au début des années 1990, semble prometteuse. Toujours est-il qu'il faudra attendre encore une dizaine d'années, le temps que les cohortes de jeunes scolarisés aujourd'hui puissent devenir adultes, pour pouvoir se prononcer.

Quant à la langue française, nous avons eu l'occasion de constater, au travers de ces quelques réflexions, que de réelles perspectives de développement existent au sein même du système éducatif tunisien, dans les trois cycles du primaire, du secondaire et de l'enseignement supérieur.

Dans tous les cas, il est certain que le français en Tunisie n'aura jamais été autant parlé et étudié, avec quasiment 99 % de la population en âge scolaire effectivement scolarisée. L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) fait ainsi état de 52% de francophones dans le pays¹⁷.

¹⁶ Tullon Hubert, *Arabe et Français dans les systèmes éducatifs tunisien et marocain au tournant du XXIe siècle* in *Synergies Tunisie* n° 1-2009, p. 40.

¹⁷ www.francophonie.org ; voir également VELTCHEFF C. (2006), *Le français en Tunisie : une langue vivante ou une langue morte?*, *Le français aujourd'hui*, 2006-3 n°154, Armand Colin p. 83.

BIBLIOGRAPHIE

- AIT-CHAALAL Amine et LEGRAND Vincent (1997), La francophonie et le Sud de la Méditerranée, *Politique et Sociétés*, vol. 16, n° 1, p. 77-100
- BAHRI Rezig (2004), *L'enseignement supérieur en Tunisie*, Évaluation de la qualité – région MEDA, Projet Tempus 30092-2002
- BENGUERNA M., KADRI A. (2001), *Mondialisation et enjeux linguistiques*, CREAD, Alger
- BEN JEMIA Ahmed (1998), Enseignement du français et bilinguisme en Tunisie, *Revue internationale d'éducation* n° 19, Paris, Centre international d'études pédagogiques
- BEN SALEM L. (2009), Propos sur la sociologie en Tunisie, *Genèses* 2/2009 (n° 75), pp.

125-142

- BEN SEDRINE S., GOBE E. (2004), *Les ingénieurs tunisiens : dynamiques récentes d'un groupe professionnel*, Paris, L'Harmattan, Paris
- BOUZOUBAA Khadija et BENGHABRIT-REMAOUN Nouria, *L'éducation préscolaire au Maroc et en Algérie*
- DIVISION DE LA POPULATION DES NATIONS UNIES (2008), *World population prospects Volume I*, Nations Unies, New York
- HAMMAMI Mounira et LARRAMENDY Jean-Louis (2005), *Projet de rénovation de l'enseignement du français dans le système éducatif tunisien (PREF/SET)*, Ministère de l'éducation et de la formation (Tunisie)/Service de coopération et d'action culturelle (France), Paris
- JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE (1991), *Loi 91-65 du 29 juillet 1991*, Imprimerie officielle de la République Tunisienne, Tunis
- KAMMOUN R. (2006), *Diversité linguistique en Tunisie : Le français a-t-il perdu de sa suprématie ?*, in *Acts of the FIPLV World congress*, GOTEBOURG, 15-17 juin 2006
- MARZOUKI Samir (2007), La francophonie des élites : le cas de la Tunisie, *Hérodote* 2007/3, n° 126, p. 35-43
- MILED Mohamed (2008), Identité linguistique et didactique convergente dans un contexte bilingue : l'exemple du français et de l'arabe au Maghreb, *Plurilinguismes et enseignement : identités en construction*, Riveneuve, Paris
- MILED Mohamed (2007), Le français langue seconde en Tunisie : une évolution sociolinguistique et didactique spécifique, *Le Français aujourd'hui* n° 156, *Enseignement de la langue : crise, tension ?* pp. 79-86
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION (2000), *Le développement de l'éducation en Tunisie 1996-2000*, Tunis
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION (2010), *Statistiques de l'éducation et de la formation, année scolaire 2008-2009*, Tunis
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA TECHNOLOGIE (2010), *L'enseignement supérieur et la recherche scientifique en chiffres, année universitaire 2008-2009*, Tunis
- TARIFA C. (1971), L'enseignement du premier et du second degré en Tunisie, *Population* Année 1971, Volume 26, numéro hors-série, pp. 149-180
- TULLON Hubert (2009), Arabe et Français dans les systèmes éducatifs tunisien et marocain au tournant du XXIe siècle, *Synergies Tunisie* n° 1-2009, pp. 39-51
- VELTCHEFF C. (2006), Le français en Tunisie : une langue vivante ou une langue morte?,

in *Le français aujourd'hui*, 2006-3 n°154, Armand Colin, pp. 83-92